



Engagez-vous dans la vie de votre lycée

**Vous avez envie de vous impliquer
dans la vie de votre lycée ?
(Re-)découvrez vos droits et les
instances qui vous représentent.**

POUVOIR S'EXPRIMER

Dans votre lycée, vous pouvez créer un journal, organiser des réunions, créer une association, etc. De plus, la réforme du lycée modernise votre droit d'expression.

Par exemple, dans chaque établissement, une association gérée par les lycéens s'engage dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire : la **Maison des lycéens**.

VOS DÉLÉGUÉS, MIEUX FORMÉS

Tous les délégués lycéens sont formés : ils apprennent à mieux vous représenter auprès de vos enseignants, du conseil de classe, du conseil d'administration, etc. Ils peuvent aussi s'appuyer sur les adultes de leur établissement, toute l'année.

DES CONSEILS PLUS REPRÉSENTATIFS

À partir de cette année, vous élisez vos 10 représentants lycéens au **conseil de la vie lycéenne (CVL)** au suffrage universel. Leurs compétences sont plus importantes : accompagnement personnalisé, orientation, règlement intérieur, activités sportives et culturelles, etc. Ils transmettent vos questions et préoccupations aux enseignants, aux parents d'élèves et aux personnels administratifs qui siègent avec eux.

Parmi eux, certains vous représentent aussi :

- ▶ au niveau de l'académie : au **conseil académique de la vie lycéenne (CAVL)**
- ▶ au niveau national : le **conseil national de la vie lycéenne (CNVL)** se réunit plusieurs fois par an et porte votre voix **auprès du ministre.**

VOS ENGAGEMENTS VALORISÉS

Le livret de compétences, qui retrace votre parcours personnel, prend en compte vos engagements dans le lycée et au dehors. Par exemple, le bénévolat dans une association, etc.

Tous les lycées nouent des partenariats avec des associations. Vos initiatives sont aussi prises en compte dans le projet de votre établissement, qui détermine sa politique pédagogique et éducative.

Ciné-lycée

Depuis le 5 octobre 2010, vous pouvez voir gratuitement dans votre lycée plus de 200 classiques du cinéma. Vous préparez vous-même les projections et les échanges qui suivent, avec le conseil de la vie lycéenne et la Maison des lycéens.

EN SAVOIR PLUS

- + Sur la vie lycéenne www.vie-lyceenne.education.fr
- + Sur la réforme du lycée www.education.gouv.fr/nouveau-lycee
- + www.cinelycee.fr